

Votre sous-commission en est venue à la conclusion qu'il y va de l'intérêt de la Commission des Marchés et de la Ville d'accorder cette demande pour les raisons suivantes:

1°—En vue de certaines réparations urgentes et améliorations que ladite compagnie se propose d'exercer audit marché dès les premiers beaux jours du printemps;

2°—En vue de continuer à profiter de tous les avantages ou facilités que nous procure cette compagnie dans la perception de nos droits de marchés en nous donnant accès à ses livres et en nous donnant toutes informations désirables quant à l'arrivage des bestiaux transportés par elle à cet endroit;

3°—En vue d'accroître l'augmentation du revenu actuel de ce marché en percevant sans perte nos droits de marchés sur le nombre toujours croissant de bestiaux transportés par cette Compagnie et déchargés sur notre marché, et, en outre, en percevant nos droits de pesée lors de la vente de ces bestiaux; avantages que nous perdriions en partie s'il fallait que les bestiaux fussent déchargés ailleurs que sur notre marché même.

En conséquence votre sous-commission recommande à votre Commission de bien vouloir renouveler le bail en question avec l'entente expresse que la Compagnie du Pacifique Canadien ne pourra transporter ledit bail à aucune autre compagnie sans le consentement de votre Commission.

J.-C.-E. LEVY,
J. BUMBRAY,
NAP. SEGUIN,

Membres de la sous-commission du marché à bestiaux de l'Est.

HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 21 mars, 1906.

* * *

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que ce rapport soit reçu et accepté et qu'un rapport en conséquence soit présenté au Conseil avec tous les documents se rapportant à cette question.

—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville relativement à la demande de M. A. Chaignon pour la location de la salle du marché Saint-Jean-Baptiste aux fins d'y donner des représentations de vues animées, etc.

Résolu: Que cette question soit laissée entre les mains de M. le président et du surintendant avec l'autorisation d'agir de façon à donner satisfaction au requérant.

—Soumise et lue une lettre de MM. J.-B. & N. Bourassa, bouchers et locataires du marché Bonsecours, demandant le remboursement de \$85.85 qu'ils ont payés pour certains articles à demeure dans les étaux de boucher antérieurement occupés par MM. Giguère, lesquels articles, d'après les règlements, appartenaient à la Ville et ont été vendus par ordre de Cour et rachetés par lesdits MM. Bourassa, locataires actuels de cesdits étaux.

Résolu: De prier les avocats de la Ville de donner leur opinion sur cette question et de joindre tous les documents se rapportant à cette réclamation à ladite demande d'opinion.

—Soumise et lue une lettre de M. P. Chartré, gardien et locataire du marché Bonsecours, demandant que soient exécutées certaines améliorations dans son logis. M. Chartré demande en outre une diminution de loyer.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que, à partir du 1er mai prochain, le loyer de M. Chartré, gardien et locataire dudit marché, soit fixé à \$8.00 par mois au lieu de \$11.00, et que la sous-commission dudit marché soit priée d'étudier les demandes de M. Chartré quant aux améliorations spécifiées.

—M. A. Bessner, boucher et locataire du marché Bonsecours, se présente devant la Commission et demande l'autorisation de remettre ses étaux les Nos 24 à 34, et de louer en échange les étaux Nos 11, 13, 15 et 17 du même marché. M. Bessner s'engage à payer, à partir d'ici au 1er mai prochain, le même loyer pour les nouveaux étaux que celui qu'il paye actuellement pour les anciens.

Sur proposition de M. l'échevin Séguin, il est

Résolu: D'acquiescer à cette demande.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit le \$600 soit affecté au marché Bonsecours, pour la construction d'un escalier en fer devant conduire du centre de l'étage des étaux de bouchers à la rue des Commissaires.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

Your sub-committee came to the conclusion that it is in the interest of both the Market Committee and the City, that said offer be accepted, for the following reasons:

1°—Whereas urgent repairs and improvements are to be made by said company to the market, in the spring.

2°—In order further to continue the enjoying of advantages and facilities derived from said Company by the collection of our market fees, giving us free access to its books, and also all information desired concerning the arrival of cattle carried by said Company to said market.

3°—Whereas it will increase the present income of said market by the collection, without loss, of market fees on the ever increasing number of cattle carried by said company, to our market; and, besides, by collecting our weigh dues when cattle are sold; said advantages would be lost to us, should the cattle be unloaded in any other place than in our market itself.

Consequently, your sub-committee respectfully recommend to your Committee that the lease in question be renewed, with an express agreement that the Canadian Pacific Railway Company shall not have the right to transfer said lease to any other company without your Committee's consent.

J. C. E. LEVY,
J. BUMBRAY,
NAP. SEGUIN,

Members of the sub-committee re the Eastern cattle market.

CITY HALL,

Montreal 21st of March 1906.

* * *

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That this report be received and accepted and that a report be made accordingly to Council, with all documents dealing with said question.

—Submitted and read the City attorney's opinion concerning the application made by Mr. A. Chaignon for the rental of the St-Jean-Baptiste Market hall for the purpose of holding therein exhibitions of animated pictures, etc.

Resolved: That said matter be left with the Chairman and the superintendent, and that they be authorized to deal with same so as to satisfy the applicant.

—Submitted and read letter from Messrs. J. B. & N. Bourassa, butchers and tenants at Bonsecours Market, asking that they be refunded \$85.85 they had paid, for certain permanent improvements in stalls which had been previously occupied by Messrs. Giguère. The improvements, according to by-laws, belonging to the City, yet they had been sold by order of the Court and had been bought by Messrs. Bourassa present tenants of said stalls.

Resolved: That the City attorneys be asked to give their opinion on the matter and to annex all documents pertaining to said claim.

—Submitted and read a letter from M. P. Chartré, caretaker and tenant at Bonsecours market, asking that improvements be made to his lodgings. Mr. Chartré moreover asked for a decrease in his rent.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That from the 1st of May next, Mr. Chartré's rent, be fixed at \$8.00 per month instead of \$11.00, and the sub-committee on said market be instructed to consider Mr. Chartré's demands, concerning the improvements desired.

—M. A. Bessner, butcher and tenant at Bonsecours market, appeared before the Committee and asked that he be authorized to give up his stalls Nos 24 to 34, and to rent in their place stalls Nos 11, 13, 15, 17 at the same market. M. Bessner offered to pay, from the 1st of May next, for the new stalls the same rental that he paid for the old ones.

On motion of Ald. Séguin, it was

Resolved: That said request be granted.

Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$600 be voted for Bonsecours market, for the building of an iron stairway leading from the butchers' stalls section to Commissioners street.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.